

PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE POLICE NORD VAUDOIS mercredi 25 novembre 2015 – Bâtiment multifonctionnel Suchy

OPERATIONS STATUTAIRES

- a) appel nominal
- b) ouverture de la séance
- c) adoption du PV de la séance du 24.6.15
- d) adoption de l'ordre du jour

b) Ouverture de la séance

Le Président M. Dominique Vidmer ouvre la séance du Conseil intercommunal à 19 h. et salue les membres du CODIR et délégués présents de chaque commune de l'association.

Il excuse M. Christian Bavaud membre du CODIR ainsi que M. Etienne Miéville délégué qui est remplacé par Mme Nadia Gloor suppléante pour Essert-Pittet.

a) Appel nominal

M. Vidmer transmet la parole à la secrétaire Mme Marie-Louise Miéville afin de procéder à l'appel nominal des délégués assermentés des 7 communes associées.

Toutes les communes sont représentées. Il est enregistré 14 délégués sur 14.

Le Président revient sur des incertitudes qui se sont présentées concernant la présence ou non des 5 nouvelles communes à la séance de ce soir. Et finalement la procédure établie a été la même que pour la commune de Pomy ; qui a vu son membre et ses délégués être convoqués seulement après la demande d'adhésion acceptée par le Conseil.

c) Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2015

Le procès-verbal a été adressé à chaque délégué avec la convocation, il n'est donc pas lu. Celui-ci ne suscitant aucune remarque, le Président le soumet alors aux voix et c'est à l'unanimité qu'il est adopté.

Il remercie Mme Miéville de sa rédaction.



d) Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est composé de 7 points à traiter, M. Vidmer propose de le modifier comme suit :

Au point 1 : Election de 6 membres au CODIR serait remplacé par :

1) Election d'un membre au Comité de Direction pour la commune de Pomy.

Puis de remplacer le point 7 par :

7) Election de 5 membres au Comité de Direction. Les divers et interventions individuelles devenant ainsi le point 8.

Ces modifications permettraient au CODIR de fonctionner avec 5 nouveaux membres (5 nouvelles communes) après la demande d'adhésion acceptée lors de cette séance. Leur assermentation étant prévue le 16 décembre 2015 journée de cérémonie des promotions qui aura lieu au Château d'Yverdon-les-Bains.

Aucune objection n'étant soulevée cette modification est présentée au vote et acceptée à l'unanimité.

Ordre du jour modifié :

- 1) Election d'un membre au Comité de Direction
- 2) Assermentations
- 3) Communications du Président du Conseil intercommunal
- 4) Communications du CODIR par sa Présidente
- 5) Préavis 03/2015 budget 2016. Rapport de la commission de gestion. Débat et discussion.
- 6) Préavis 04/2015 demande d'adhésion des communes de Chamblon Cheseaux-Noréaz Treycovagnes Suscévaz et Mathod. Modification de l'annexe aux statuts de l'association. Rapport de la commission de gestion Débat et décision.
- 7) Election de 5 membres au Comité de Direction
- 8) Divers et interventions individuelles



ORDRE DU JOUR:

1) Election d'un membre au Comité de Direction

Monsieur Patrick Grin est présenté pour la commune de Pomy. Municipal et agriculteur, il donne également des cours à l'Ecole d'Agriculture.

M. Vidmer procède à son élection, celui-ci est élu à l'unanimité.

2) Assermentations

Le Président poursuit avec l'assermentation de

M. Patrick Grin pour le CODIR ainsi que de MM. Bernard Annen et Denis Roulier comme délégués au Conseil, tous trois représentants de la commune de Pomy.

Ils prêtent serment et sont ainsi autorisés à délibérer.

3) Communications du Président du Conseil intercommunal

A) M. Vidmer nous informe que le projet de fusion des 3 communes de Chavornay, Corcellessur-Chavornay et Essert-Pittet a abouti. Qu'il entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017, voyant de ce fait les deux communes membres de l'association obligées de se retirer au 31 décembre 2016.

Il se dit satisfait que de nouvelles communes adhèrent, elles assureront ainsi la continuité territoriale avec Orbe lorsque Essert-Pittet se retirera.

B) Il demande également que lorsqu'un mail ou un courrier est adressé concernant le Conseil, qu'une copie soit aussi envoyée aux deux Présidents. Ceci évitera des malentendus.

4) Communications du CODIR par sa Présidente

Madame Valérie Jaggi s'exprime et présente un résumé des structures, activités et perspectives de la Police Nord vaudois en 5 points.

- 1) Paysage
- 2) Focus Police Nord vaudois
- 3) Organisation structurelle
- 4) Etat des lieux opérationnel
- 5) Questions Echanges



1) PAYSAGE SECURITAIRE VAUDOIS

Composition:

2 corps cantonaux : Gendarmerie et Police de sûreté

9 corps communaux ou intercommunaux dont 8 se trouvent sur l'arc lémanique et le $9^{\rm ème}$ étant le Nord vaudois qui lui possède un territoire d'activité nettement plus grand.

Organisation:

Coordination politique:

Conseil Cantonal de Sécurité

Coordination opérationnelle :

Direction opérationnelle (Major Pittet)

Coordination du renseignement :

Rapport de renseignements (Capitaine Guillemin)

Conduite opérationnelle :

Autonomie dans les corps

2) FOCUS POLICE NORD VAUDOIS

Organisation et rythmes de conduite :

Politique:

Conseil intercommunal

2 fois par an

Comité de Direction

Toutes les 6 semaines environ

Bureau opérationnel

Mensuel

Stratégique

Direction Etat-major

Hebdomadaire

Rapport Etat-major

Mensuel

Direction élargie

Bimestriel

Opérationnel

Direction opérationnelle

Hebdomadaire

Perspectives et enjeux :

Arrivée de nouvelles communes partenaires Nouveau poste de police à la gare d'Yverdon-les-Bains printemps 2016

Médiation nocturne en fin de semaine par des civils formés.

3) ORGANISATION STRUCTURELLE (présentée par le commandant Pascal Pittet)

Organisation générale

118 collaborateurs

Police Nord vaudois

69 collaborateurs

Au $1^{\rm er}$ janvier 2016 treize communes totalisant une superficie de 76 km2 avec 40'741 habitants.



Missions:

Préventions :

Préventions diverses

Préventions dans les classes 6'330 élèves ont été visités

Préventions dans les associations sportives (enfants)

Dissuasion:

Par des présences pédestres

Bus URBANO

Renforcement dans les terrains-clés

Répression:

350 dénonciations stups – 30'000 amendes d'ordre délivrées (200 pour les stups) 700 contrôles radar (500 fixes et 200 laser) – 150 permis saisis (stups, ivresse et vitesse)

Police coordonnée:

OP coordonnées extraterritoriales - Matchs de hockey sur glace - Renfort Gendarmerie - Appuis chiens (perquis, recherches).

4) ETAT DES LIEUX OPERATIONNEL (Présentation par le capitaine Richard Guillemin)

Statistiques générales :

10'000 interventions : brigandages, vols par effraction, vols à la tire/astuce, vols à l'arraché, vols par introduction clandestine, vols simples

Police réactive - de proximité

Une police anticipatrice et non uniquement réactive

Une police qui place les attentes de la population au cœur de son action

Une police au contact du citoyen, qui développe une relation de confiance et qui est une source de renseignements.

La police de proximité est constituée de 5 collaborateurs à Yverdon-les-Bains et 5 collaborateurs à Orbe. Actuellement 50 dossiers sont ouverts (problèmes à résoudre). Ceux-ci sont gérés grâce à des collaborateurs spécialement formés et possédant déjà une prédisposition dans ce domaine. Une fibre empathique, de la passion et des idées novatrices. Ils ont réussi à créer des réseaux avec les instances officielles de la région par un investissement personnel important afin de trouver les meilleures solutions.

Dans leur formation initiale de policier 60 heures sont consacrées à la police de proximité et 85 heures à la psychologie policière (maladies psychiques, conflits, etc.)

Madame Jaggi ouvre la discussion qui n'apporte aucune remarque.



M. Vidmer remercie le CODIR de cette présentation intéressante et confirme l'importante présence de la police de proximité.

5) Préavis 03/2015 Budget 2016. Rapport de la commission de gestion – Débat et décision

- M. Vidmer transmet la parole à M. Jean-François Tosetti, rapporteur de la commission de gestion. Celui-ci porte à notre connaissance les remarques générales et particulières suivantes :
- 1) La répartition des charges est conforme au nombre d'habitants au 31.12.2014 et à la valeur du point d'impôt calculée selon les chiffres de la péréquation 2014 également.
- 2) Cette répartition s'est faite sur la base d'un budget prévisionnel de CHF 12'308'180.--, correspondant à un dispositif de 70 postes, y compris le commandement et les aspirants ; en augmentation de 2,1 % par rapport à celui de 2015. Il tient néanmoins compte du développement structurel lié à l'accueil des 5 nouvelles communes partenaires au 1^{er} janvier 2016.
- 3) Les Communes qui ne finançaient pas de manière spécifique leur sécurité, paient toujours leur contribution à l'équivalent de 2 points d'impôt, le solde après déduction des recettes escomptées de CHF 980'000.-- étant réparti entre Yverdon-Les-Bains (81,4%) et Orbe (15,8%), selon la pondération prévue dans le protocole initial.
- 4) L'augmentation du poste « traitements » (6,5%) provient pour l'essentiel de l'accroissement des effectifs policiers d'une part et des augmentations statutaires d'autre part ; quant aux « charges sociales » elles sont désormais ventilées séparément.
- 5) Le poste « frais de formation » subit une augmentation de CHF 112'700.— en raison de la formation de deux aspirants supplémentaires.
- 6) Le compte (611.3111) « achats de machines et mobilier » présente une hausse de CHF 35'600. —, justifiée par la mise en place d'un système d'aide à l'engagement à des fins de coordination optimale; son entretien figure au compte (611.3156) et correspond à l'augmentation de CHF 35'100. —.
- 7) L'acquisition d'un appareil de détection de l'alcoolémie implique une augmentation de CHF 14'000.- du compte (611.3151) « Entretien machines et matériel ».
- 8) Le compte (611.3902) « Prestations internes » est en diminution de 18% par rapport au budget 2015, un des postes de la centrale-réception ayant été mis à la charge de la police



administrative et le traitement des instructeurs scolaires étant désormais inclus dans la masse salariale de la police régionale.

- 9) Les frais de locaux enregistrent une hausse de CHF 68'600.— en raison de la mise en exploitation du bureau de police de la gare CFF d'Yverdon-Les Bains, dès le printemps 2016.
- 10) Enfin, nous relevons que la forte augmentation (30%) des postes (611.4370 et 611.4370.01) correspond en fait à un ajustement en fonction des amendes effectivement encaissées en 2014 et 2015.

En conclusion elle propose :

1) D'adopter le budget 2016 tel que présenté par l'extrait du compte 611.

Le Président ouvre la discussion et la referme. Le budget, le préavis et le rapport ne suscitant aucune question, il procède à la votation.

Le préavis présentant le budget 2016 est accepté à l'unanimité.

6) Préavis 04/2015 demande d'adhésion des communes de Chamblon – Cheseaux-Noréaz – Treycovagnes – Suscévaz et Mathod. Modification de l'annexe aux statuts de l'association. Rapport de la commission de gestion – Débat et décision.

Le Président transmet à nouveau la parole à la commission de gestion. Celle-ci par l'intermédiaire de son rapporteur nous communique ses constatations :

- 1) Elle a entendu avec satisfaction les réponses fournies par le CODIR au sujet des conséquences opérationnelles et financières de l'adhésion des 5 communes en particulier en ce qui concerne l'augmentation de la charge de travail et son absorption avec 3 policiers supplémentaires.
- 2) Elle a pris acte que l'adhésion des 5 nouvelles communes implique simplement l'adaptation de l'annexe 1 des statuts de l'association. Ainsi, cette modification des statuts n'a pas à suivre la procédure qui consiste à passer devant les législatifs des communes déjà membres, et il est de la compétence du Conseil intercommunal de ratifier cette proposition par l'acceptation du présent préavis.
- 3) Elle a noté qu'un contrat d'accréditation provisoire a déjà été obtenu par l'association PNv, le contrat définitif devant être ratifié pour fin 2016.



En conclusion elle propose :

- 1) De valider l'adhésion des Communes de Chamblon Cheseaux-Noréaz Mathod Suscévaz et Treycovagnes avec effet au 1^{er} janvier 2016.
- 2) D'approuver la modification de l'annexe 1 des statuts de l'association PNv.

Monsieur Vidmer ouvre la discussion. Celle-ci ne suscitant aucune intervention.

Il est procédé à la votation laquelle abouti à une acceptation unanime.

7) Election de 5 membres au Comité de Direction

Le Président communique que les 5 communes ont adressé un courrier dans lequel figure le nom de chaque membre désigné par leur Municipalité, soit :

Chamblon

Jean-Pierre Blanc

Cheseaux-Noréaz

Gérald Charbon

Mathod

Amadio Santacroce

Suscévaz

Pierre-André Tharin

Treycovagnes

José Souto

Il procède à l'élection en bloc.

Les 5 personnes précitées sont élues à l'unanimité comme membres du CODIR.

Leur assermentation quant à elle est prévue le 16 décembre 2015 lors de la journée des promotions au Château d'Yverdon-les-Bains.

8) Divers et interventions individuelles

La date de la prochaine séance est fixée au mercredi 22 juin 2016 à 19 h. à Pomy.

La commission de gestion est convoquée pour le mardi 31 mai 2016 à 19 h. à Yverdon-les-Bains.

Le commandant Pascal Pittet nous informe de l'ouverture au public de la Police Nord vaudois le 23 avril 2016 et que le Conseil y sera également convié.



M. Vidmer remercie tous les collaborateurs de la Police Nv pour le travail de proximité effectué. La relation Communes et police est positive.

Les différents évènements survenus ces derniers temps dans les pays voisins démontrent de l'importance de la sécurité.

Il remercie la commune de Suchy de son accueil pour cette assemblée.

Il est 20 h.15 le Président lève la séance.

Le Président

Dominique Vidmer

La Secrétaire

Marie-Louise Miéville